ABEILLON
Société par actions simplifiée
au capital de 41 600 Euros
Siège social : 28 Rue Rochebrune
93100 MONTREUIL
BOBIGNY B 582 003 034

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 30 JUIN 2025

Le trente juin deux mille vingt-cinq à quinze heure, la Sarl HOLDING SERGE ESTRADE représenté par Monsieur Serge ESTRADE, agissant en qualité de Président de la société ABEILLON sus-désignée, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024,
- Décisions à prendre en vue de l'approbation des comptes.

La société CODEVEX AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, est absente et excusée.

PREMIERE RESOLUTION

Le Président procède à l'examen détaillé des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le Président prend acte que les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le Président arrête définitivement les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 faisant apparaître un bénéfice de 151 390.15 euros et décide de les soumettre à l'approbation de l'associé unique.

DEUXIÈME RESOLUTION

Le Président décide de proposer à l'associé unique d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 151 390.15 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice	151 390.15 Euros
Report à nouveau	7 727.60 Euros
Total :	159 117.75 Euros

Au compte Dividendes	50 000.00 Euros
Au compte Autres Réserves	100 000,00 Euros
Au compte Report à Nouveau	9 117.75 Euros
Total :	159 117.75 Euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus éligibles à l'abattement**
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
31 décembre 2024	50 000.00		
31 décembre 2023	30 000.00		
31 décembre 2022	00.00		

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 26/07/2025.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158-3, 3-2° du Code général des impôts.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement

payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

TROISIÈME RESOLUTION

L'associé unique prend acte approuve et entérine l'ensemble des conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce tel que présenté dans le rapport spécial du président.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Sarl HOLDING SERGE ESTRADE

Représenté par Mr Serge Estrade :

Certifié Conforme
Le Président

BILAN - ACTIF

SAS ABEILLON

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs au 31/12/24			Valeurs au 31/12/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	14 628	14 628		
Concessions, brevets et droits similaires	10 686	8 230	2 456	3 823
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	217 610	217 610		
Installations tech., matériel et outillages industriels	686 209	571 618	114 591	117 233
Autres immobilisations corporelles	113 547	97 942	15 605	19 422
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 230		15 230	14 064
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**1 057 911**	**910 028**	**147 883**	**154 542**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	338 232	5 393	332 839	272 583
En-cours de production (biens et services)	95 058		95 058	120 184
Produits intermédiaires et finis	160 352	2 800	157 552	128 009
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	211 871	2 707	209 164	306 456
Autres créances (3)	68 133		68 133	36 916
Fournisseurs débiteurs	188		188	49
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	519 541		519 541	348 226
Charges constatées d'avance (3)	8 536		8 536	9 731
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 401 911**	**10 900**	**1 391 011**	**1 222 154**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**2 459 822**	**920 928**	**1 538 894**	**1 376 696**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Certifié Conforme
Le Président

BILAN - PASSIF

SAS ABEILLON

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF

	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)	41 600	41 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 901	12 901
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	4 160	4 160
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	829 026	819 026
Report à nouveau	7 728	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	151 390	47 728
SITUATION NETTE	1 046 805	925 415
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 046 805**	**925 415**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		80 024
Emprunts et dettes financières diverses (3)	103 663	59 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	251 018	231 323
Dettes fiscales et sociales	117 496	56 159
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	19 913	24 775
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**492 089**	**451 282**
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	**1 538 894**	**1 376 696**

(1) Dont à plus d'un an *103 663*
(1) Dont à moins d'un an *388 426* *451 282*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

Certifié Conforme
Le Président

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS ABEILLON

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	% CA	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	1 895 383	100	1 585 617	100	309 766	20
dont à l'exportation : 1 218 821		64		50		
Montant net du chiffre d'affaires	**1 895 383**	**100**	**1 585 617**	**100**	**309 766**	**20**
Production stockée	-1 444		63 716	4	-65 160	-102
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			7 333		-7 333	-100
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	7 476		7 982	1	-506	-6
Autres produits	16		47		-30	-65
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 901 431**	**100**	**1 664 695**	**105**	**236 736**	**14**
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	468 150	25	466 761	29	1 390	
Variation de stocks	-47 872	-3	18 007	1	-65 879	-366
Autres achats et charges externes	862 499	46	755 546	48	106 953	14
Impôts, taxes et versements assimilés	10 272	1	10 191	1	82	1
Salaires et traitements	269 360	14	223 723	14	45 637	20
Charges sociales	96 229	5	87 561	6	8 668	10
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	30 147	2	27 262	2	2 884	11
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	-15 538	-1	1 876		-17 414	-928
Dotations aux provisions						
Autres charges	5 010		4 915		95	2
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**1 678 257**	**89**	**1 595 841**	**101**	**82 416**	**5**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**223 174**	**12**	**68 854**	**4**	**154 320**	**224**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Certifié Conforme
Le Président

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS ABEILLON

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	% CA	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	546				546	
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**546**				**546**	
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 059		2 739		-1 681	-61
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**1 059**		**2 739**		**-1 681**	**-61**
RÉSULTAT FINANCIER	**-512**		**-2 739**		**2 227**	**81**
RÉSULTAT COURANT avant impôts	**222 662**	**12**	**66 114**	**4**	**156 547**	**237**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	2 034				2 034	
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**2 034**				**2 034**	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	3 251				3 251	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**3 251**				**3 251**	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-1 217**				**-1 217**	
Participation des salariés aux résultats	26 367	1	8 396	1	17 971	214
Impôt sur les bénéfices	43 687	2	9 991	1	33 696	337
TOTAL DES PRODUITS	**1 904 012**	**100**	**1 664 695**	**105**	**239 316**	**14**
TOTAL DES CHARGES	**1 752 621**	**92**	**1 616 968**	**102**	**135 654**	**8**
Bénéfice ou Perte	**151 390**	**8**	**47 728**	**3**	**103 663**	**217**

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ABEILLON
Société par actions simplifiée
au capital de 41 600 Euros
Siège social : 28 Rue Rochebrune
93100 MONTREUIL
BOBIGNY B 582 003 034

AFFECTATION DU RESULTAT

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

DEUXIÈME RESOLUTION

Le Président décide de proposer à l'associé unique d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 151 390.15 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice	151 390.15 Euros
Report à nouveau	7 727.67 Euros
Total :	151 390.15 Euros

Au compte Dividendes	50 000.00 Euros
Au compte Autres Réserves	100 000,00 Euros
Au compte Report à Nouveau	9 117.75 Euros
Total :	151 390.15 Euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus éligibles à l'abattement**
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
31 décembre 2024	50 000.00		
31 décembre 2023	30 000.00		
31 décembre 2022	00.00		

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 26/07/2025.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158-3, 3-2° du Code général des impôts.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Pour copie certifiée conforme

Sarl HOLDING SERGE ESTRADE

Représenté par Mr Serge Estrade :

